

TRADITIONS ET CULTES LIBATOIRES DANS LES RÉGIONS LAGUNAIRES DE CÔTE D'IVOIRE : L'EXEMPLE DES ABIDJI

Ehouman Dibié Besmez SENY

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle

ORCID iD: 0009-0006-4400-3366

ehoumanseny@gmail.com

&

Dely MAMADOU

Université Alassane Ouattara

ORCID iD: 0009-0006-5188-5437

mamdel2020@gmail.com

Résumé : Cet article examine les traditions et cultes libatoires dans les régions lagunaires de Côte d'Ivoire, à travers l'exemple du peuple Abidji. En articulant enquête ethnographique, observation directe et analyse anthropologique de corpus oraux transcrits, il met en lumière les fonctions sociales, religieuses, thérapeutiques et juridiques de la libation comme pratique rituelle. L'analyse pose que la libation, loin d'être une pratique rituelle désuète, joue un rôle déterminant dans la cohésion sociale. Partant, l'étude proposée appréhende ce rite dans sa confrontation avec les nouvelles pratiques religieuses, les transformations sociales et les mutations urbaines relatives à l'aire ivoirien d'après la colonisation.

Mots-clés : traditions, culte libatoire, rituels, culture, régions Abidji.

LIBATION TRADITIONS AND CULTS IN THE LAGOON REGIONS OF CÔTE D'IVOIRE: THE CASE OF THE ABIDJI

Abstract: This article examines libation traditions and cults in the lagoon regions of Côte d'Ivoire, through the example of the Abidji people. Combining ethnographic fieldwork, direct observation and analysis of transcribed oral corpora, it highlights the social, religious, therapeutic and legal functions of libation as a ritual practice. The study demonstrates that, far from being a frozen relic of the past, libation constitutes a living symbolic system serving both as a vehicle of community cohesion and a space for identity negotiation. It also investigates the contemporary transformations of this rite under the influence of Christianization, urbanization and the social changes specific to postcolonial Côte d'Ivoire.

Keywords: Traditions, Libation cult, rituals, culture, Abidji regions.

Introduction

Dans les sociétés humaines, les rites constituent le ciment symbolique qui noue les vivants à leurs ancêtres, les individus à la communauté, et l'homme au cosmos. Parmi ces rites, la libation, offrande de liquide versée à la terre ou aux eaux pour les forces invisibles, occupe une place cardinale dans les cultures africaines, en particulier dans les sociétés lagunaires de Côte d'Ivoire. Associant geste, parole et croyance, elle déborde la stricte

dimension culturelle pour investir le champ social, juridique et thérapeutique. Le peuple Abidji, installé dans la région de Sikensi au sud de la Côte d'Ivoire, offre un terrain d'observation particulièrement propice à une enquête comme la nôtre. La libation, en effet, y structure les pratiques liées aux différentes cérémonies de cette société. Elle traverse également les institutions politiques et préside aux procédures de règlement des conflits. De fait, elle se matérialise au travers des formules invocatoires, transmises de génération en génération, que prononcent les officiants lors des grandes cérémonies du calendrier communautaire. Ces formules, dont plusieurs transcriptions ont été recueillies auprès de Nanan N'Djaka Kadio Firmin, Chef de Terre d'Élibou, né le 1er janvier 1955, constituent le corpus empirique central de cet article.

Ce patrimoine rituel, comme l'ensemble des traditions orales africaines, est soumis à des pressions contemporaines (christianisation, urbanisation, recompositions identitaires) qui en redéfinissent les contours. La question centrale de notre étude est donc double. Dans un premier temps, quelles fonctions la libation remplit-elle dans la société abidji, telles qu'elles transparaissent dans les formules rituelles elles-mêmes ? Dans un second temps, comment ces différentes fonctions évoluent-elles dans le contexte ivoirien actuel ? Afin de répondre à ces interrogations, il paraît primordial d'indiquer les postulats qui orienteront l'analyse. Ainsi, nous posons que, dans l'univers culturel africain en général, et celui de la Côte d'Ivoire, en particulier, la libation acquiert une fonction religieuse, thérapeutique et politique. Dans cet élan, nous postulons également que la libation, pratique ancestrale, connaît une forme de mutation liée à son contact avec certaines pratiques contemporaines qui tendent, non pas, à la détruire, mais à la transformer à travers un système d'actualisation. Ainsi, pour éclairer cette problématique, nous adoptons une approche anthropologique articulée autour de trois axes complémentaires à savoir la dynamique de la tradition, la fonction sociale du rite et les transformations culturelles contemporaines. Cette réflexion s'appuie sur les travaux d'auteurs africains ayant étudiés les pratiques rituelles dans les sociétés lagunaires. L'analyse déploie donc une démarche tripartite dans laquelle nous présenterons d'abord le peuple abidji ainsi que les principaux concepts mobilisés dans cette recherche. Nous préciserons ensuite la démarche méthodologique et les modalités de constitution du corpus. Enfin, nous examinerons les fonctions, les formes et les évolutions des pratiques libatoires au sein de la communauté abidji.

1. Présentation des abidji et approche conceptuelle

1.1. Les Abidji : peuple lagunaire du sud ivoirien

Les Abidji appartiennent à l'ensemble des peuples lagunaires de Côte d'Ivoire, groupe hétéroclite rassemblant une trentaine de communautés établies le long des lagunes côtières, entre les fleuves Bandama et Comoé. Proches des Adjoukrou, des Avikam et des Alladian, ils partagent avec ces derniers une organisation sociale fondée sur la matrilinearité, une économie traditionnellement centrée sur la pêche, l'agriculture vivrière et le commerce inter-lagunaire, ainsi qu'un rapport intense à l'eau comme principe cosmogonique structurant. Le territoire traditionnel des Abidji se situe principalement dans le département de Sikensi, au sein de la région des lagunes. Cette communauté compte aujourd'hui des milliers de membres répartis en dix villages d'origine et les centres urbains notamment dans

la ville d'Abidjan où réside une bonne partie de la population. Sur le plan social, les Abidji sont organisés selon un système matrilineaire dans lequel l'appartenance clanique se transmet par la lignée maternelle. L'encadrement des différents groupes de parenté est assuré par des aînés qui exercent à la fois une autorité sociale et des responsabilités d'ordre rituel. Le Chef de Terre en abidji, l'officiant suprême des rites agraires et communautaires, y occupe une position de première importance. C'est lui qui préside aux libations lors des grandes cérémonies comme lors de l'intronisation d'un chef de village, la fête du Dipri, les funérailles, la conjuration des mauvais sorts. Notre informateur principal, Nanan N'Djaka Kadio Firmin, est précisément détenteur de cette fonction à Élibou, village abidji de la région de Sikensi. Ses transcriptions constituent une source de première main sur l'architecture rituelle et langagière de la libation abidji.

La spécificité lagunaire des Abidji se manifeste également dans leur cosmologie. Les rivières et les lagunes y sont des entités sacrées, personnifiées, convoquées par leur nom dans toutes les formules libatoires. Le terme récurrent de *Kpanakpé sidi pétépré* désigne ainsi l'ensemble des rivières tutélaires invoquées à l'ouverture de chaque rite. Cette invocation des eaux, qui précède systématiquement l'invocation des ancêtres, signale que chez les Abidji, l'eau est le médium premier de la communication avec l'invisible : elle n'est pas seulement l'espace physique des génies, mais leur langue.

1.2. Approche conceptuelle des notions « tradition » et « culte libatoire »

Définir les notions de « tradition » et de « culte libatoire » dans un cadre scientifique africain exige de se prémunir contre deux écueils opposés : l'essentialisme qui fige la tradition en dépôt immuable et le relativisme qui l'évacue comme simple archaïsme. Nous proposons ici une approche dynamique et fonctionnelle, qui s'appuie sur les travaux d'auteurs africains de référence. S'agissant de la tradition, Amadou Hampâté Bâ a posé, dans ses travaux fondateurs, que « la tradition n'est pas du passé mort mais la somme des connaissances accumulées par une communauté, transmises de génération en génération, et constituant sa mémoire collective et son code de conduite » (1972, pp.22-23). Cette formulation trouve une résonance directe dans les transcriptions de Nanan N'Djaka Kadio Firmin en ce sens que les formules rituelles qu'il a transmises ne sont pas des textes rédigés ; elles sont le produit d'une mémorisation et d'une transmission orale plurigénérationnelle, réactualisées à chaque cérémonie.

Le philosophe camerounais Fabien Eboussi Boulaga précise cette vision en critiquant la conception muséale de la culture. Pour lui, « la culture [...] n'est pas un "dépôt" établi une fois pour toutes, mais une "tâche" en perpétuelle construction. Elle entretient donc un lien très fort avec la tradition complexe et évolutive » (1977, p.142). En d'autres termes, la culture et la tradition qui la nourrit ne sont pas un dépôt établi une fois pour toutes, mais une tâche en perpétuelle construction, articulant une triple perspective anthropologique, cosmique et religieuse. Cette triple articulation est précisément celle que l'on retrouve dans les formules libatoires abidji ; elles ont une dimension anthropologique (elles régulent les relations entre humains), cosmique (elles convoquent les forces du ciel et de la terre) et religieuse (elles s'adressent à Dieu et aux ancêtres).

Le théologien camerounais Eloi Messi Métogo, dans une perspective complémentaire, définit la tradition comme l'ensemble des solutions, pratiques et théoriques, que l'homme apporte à ses problèmes (1985 :56). Cette définition s'avère particulièrement pertinente dans le cas des pratiques libatoires abidji. Ces rites, en effet, interviennent dans la gestion des situations majeurs de vie sociale et spirituelle chez ce peuple comme la mort, la maladie, la transmission d'autorité, etc. Ils constituent, de fait, un ensemble de réponses élaborées par la communauté pour faire face à ces réalités fondamentales. Par ailleurs, le culte libatoire renvoie à l'ensemble des rites au cours desquels une boisson ou tout autre liquide est offert aux ancêtres ou aux divinités dans le cadre d'une communication symbolique avec les entités spirituelles. A cet effet, Amadou Hampâté Bâ en souligne, dans son ouvrage *Vie et enseignement de Tierno Bokar, le Sage de Bandiagara*, la dimension de communion : « avant de boire, l'Africain verse toujours quelques gouttes à terre pour les ancêtres, acte de reconnaissance qui relie les vivants, les morts et les non-encore-nés » (1980, p.97). Pour le sociologue et théologien camerounais Jean-Marc Ela,

« la libation est le langage premier de la prière africaine. En versant l'eau ou le vin de palme, on ouvre le dialogue avec l'Invisible, actualisant l'alliance entre le clan et ses fondements spirituels, de sorte que refuser la libation équivaut à rompre la chaîne de solidarité cosmique. » (1980 :64-65).

L'anthropologue ivoirien Georges Niangoran Bouah, dans son étude des pratiques Akan, précise le protocole libatoire :

« Chez les Akan de Côte d'Ivoire, toute cérémonie commence par *N'zué toa*, la libation. L'officiant, calebasse en main, invoque Nyamien, la Terre et les ancêtres en versant trois fois la boisson. C'est la *culte libatoire* qui légalise la parole rend l'assemblée apte à délibérer. Sans libation, aucune parole n'a de poids. » (1981 :48)

En clair, toute cérémonie commence par une invocation tripartite adressée à Dieu, à la Terre et aux ancêtres, versement qui légalise la parole et rend l'assemblée apte à délibérer. Sans libation, aucune parole ne peut être considérée ou avoir une quelconque valeur. Si Niangoran Bouah travaille sur les Akan, son constat se vérifie pleinement dans les formules abidji recueillies, où chaque libation s'ouvre par une invocation à *Gnanté* (Dieu), aux rivières tutélaires (*Kpanakpé sidi pétépré*) et aux ancêtres, avant que toute parole cérémoniellement efficace ne puisse être prononcée.

Enfin, le philosophe et prêtre camerounais Meinrad Hebga inscrit la libation dans une anthropologie de la personne : elle manifeste que la personne n'est pas un individu isolé mais un nœud de relations, et constitue ainsi un acte thérapeutique autant que religieux, en restaurant l'équilibre vital du groupe (1982, p.112). Cette dimension thérapeutique trouve un écho direct dans les pratiques abidji, où la libation précède et accompagne tout traitement des affections liées à la transgression des interdits ancestraux, comme en témoigne la formule de conjuration du mauvais sort transcrite dans notre corpus.

2. Cadre méthodologique

2.1. *Enquête de terrain : entretiens semi-directifs et observation directe*

Notre étude repose sur une enquête de terrain conduite dans plusieurs villages abidji de la région de Sikensi. La collecte des données a mobilisé trois techniques complémentaires à savoir l'entretien individuel approfondi, l'enquête semi-directive et l'observation directe participante. Les entretiens approfondis ont été menés auprès de détenteurs du savoir rituel, entre autres chefs de famille, officiants libatoires, guérisseurs traditionnels et anciens. Les données recueillies de cette étude reposent principalement sur les témoignages de Nanan N'djaka Kadio Firmin, né le 1er janvier 1955, Chef de Terre d'Élibou et dépositaire de savoirs rituels abidji. Ses entretiens et les documents manuscrits qu'il a fourni ont permis de recueillir des informations détaillées sur les pratiques libatoires, leurs formules et surtout leur signification. Il convient de souligner que cette source a été renchérie par des entretiens menés auprès de différentes catégories sociales à savoir jeunes, femmes, enseignants et acteurs religieux ; l'objectif étant d'apprécier la place actuelle de ces pratiques au sein de la communauté. L'observation directe a porté sur plusieurs cérémonies comportant des pratiques libatoires, notamment l'installation d'un chef de famille, les rites de purification post-funéraires, le règlement de conflits fonciers, la fête du Dipri ainsi que les cérémonies de bénédiction de la nouvelle année. Réalisées avec l'accord des participants, ces rites ont été consignés puis complétés par des enregistrements audiovisuels. Ce dispositif a permis de mettre en relation les formules libatoires recueillies avec leur mise en application effective dans le cadre cérémoniel. Toutefois, il convient de préciser que la libation n'est pas réservée aux grandes cérémonies ; elle structure le quotidien de la vie communautaire.

2.2. *Transcription linguistique, littérale et traduction littéraire*

Le traitement du corpus oral a impliqué trois niveaux d'opération distincts et complémentaires. La transcription linguistique a fixé les énoncés en langue abidji, langue kwa appartenant au groupe lagunaire de la famille Niger-Congo, dans leur forme phonologique telle qu'elle a été restituée par notre informateur. La transcription, dont une partie a été directement assurée par Nanan N'Djaka Kadio Firmin dans ses propres manuscrits, restitue fidèlement les inflexions prosodiques et les particularités du dialecte des populations d'Élibou. À partir de cette base, la transcription littérale a procédé à un rendu mot à mot des formules libatoires, en respectant l'architecture syntaxique de la langue source. L'opération s'avère particulièrement exigeante lorsqu'il s'agit des formules rituelles, car l'enchaînement des termes y répond à une logique proprement cérémonielle, laquelle ne se laisse pas toujours ramener à l'ordre syntaxique ordinaire de la langue. Ignorer cette contrainte exposerait donc à une réduction du rite à son seul contenu informatif, au détriment de ce qu'il accomplit. La traduction littéraire a, quant à elle, visé, non pas la seule équivalence sémantique, mais la restitution de la matière même du discours rituel. Elle a pris en compte le mouvement ternaire de la phrase, les effets de parallélisme, les images convoquées, les formules conclusives puisque c'est bien la parole qui accomplit le rite ; et toute négligence à l'égard de sa forme revient à en vider la substance. Le corpus retenu se compose de sept séquences libatoires intégrales, couvrant des situations cérémonielles

variées à savoir, les cérémonies d'intronisation d'un chef de village et de terre, de la fête du Dipri (selon deux formules distinctes), de libations funèbres, de conjuration d'un mauvais sort, de bénédictions collectives et de libation d'intronisation développée. Cette pluralité de contextes ouvre la voie à une lecture comparée des structures formelles et des régimes d'action de la libation au sein de la société abidji.

3. Fonctions, permanence et mutations des libations chez les abidji

3.1. Les fonctions de la libation : analyse du corpus

L'analyse des sept séquences libatoires recueillies révèle que la libation chez les Abidji n'est pas un acte univoque mais un système multifonctionnel dans lequel les dimensions religieuse, politique, thérapeutique et juridique s'articulent sans se confondre. Chacune de ces fonctions trouve une illustration directe dans les formules transcrites. De prime abord, il convient de relever que les libations permettent de maintenir un lien cosmique avec les divinités. En effet, la libation est avant tout un acte de communication avec les forces invisibles. Dans le dispositif rituel abidji, elle ouvre un canal entre le monde des vivants et celui des ancêtres et des génies tutélaires. Cette fonction se manifeste avec une clarté saisissante dans la structure d'ouverture de toutes les formules du corpus, qui obéissent à un protocole invariant en trois temps : invocation de Dieu, invocation des rivières sacrées, invocation des ancêtres.

La formule d'intronisation du chef de village illustre ce protocole avec une précision exemplaire. Elle s'ouvre par une double invocation :

Gnantê intê yotê kini moulô — Dieu, le ciel et la terre. Voici la boisson.

Kpanakpé sidi pétépré (noms des rivières)

Ini nêfê feigne — tenez, vous tous

Amrê repifou ôrô antépô – Aujourd'hui, intronisons le chef

Ini lê fotonê otoutrou lê – venez tous, donnez force, intelligence et

Akonda lê négnépou êrênê – sagesse et relever défis du village

Obouê, onô môle mokouê – c'est pourquoi offrons vous boisson, consommez-la avant nous.

[Trad.] Dieu, Chef Suprême, créateur du ciel et de la terre. Chefs, ancêtres et toutes les rivières, voici la boisson que nous vous offrons. Aujourd'hui, nous sommes à l'intronisation de notre Chef. Venez tous, donnez-lui la force, l'intelligence et la sagesse de relever les défis du village. C'est pourquoi nous vous offrons cette boisson pour que la buviez avant nous.

L'incipit de cette formule d'intronisation obéit à une progression significative. La parole s'adresse d'abord à *Gnanté*, nom par lequel est désigné Dieu, simultanément associé au ciel et à la terre (deux entités qui, ensemble, épuisent l'espace du monde). Viennent ensuite les rivières tutélaires, *Kpanakpé sidi pétépré*, dont la fonction est de faire communiquer le visible et ce qui lui échappe. Ce n'est qu'une fois ces deux passages ouverts que la parole humaine trouve les conditions de sa recevabilité, qu'elle soit destinée aux ancêtres ou aux vivants.

La libation est ainsi la condition de possibilité de toute parole cérémoniellement efficace, ce qui rejoint pleinement l'analyse de Niangoran Bouah sur la fonction légitimante du rite libatoire. La même structure tripartite se retrouve, avec des variantes lexicales, dans les six autres formules du corpus. Dans la libation funèbre, l'invocation s'ouvre sur :

Gnanté wôté kini mólô.

Dieu Terre voici boisson

Kpanakpé, sidi pétépré kini mólô.

(noms de rivières), voici boisson

[Trad.] Dieu et la terre ! Voici la boisson.

Les rivières ! voici la boisson.

Cette condensation de la formule d'ouverture dans le contexte funèbre n'en change pas la structure : Dieu d'abord, rivières ensuite, et ce n'est qu'au troisième temps que l'officiant s'adresse au défunt pour lui annoncer que ses proches sont réunis dans la solidarité pour célébrer ses funérailles. La libation lie ainsi les vivants au défunt en passant par la médiation des forces cosmiques, conformément à la vision d'Hampâté Bâ qui voit dans ce rite un acte de communion qui relie les vivants, les morts et les non-encore-nés. Dans la libation de bénédiction du peuple, la dimension cosmique atteint sa pleine expression :

gnanté | wôté | (kini | mólô |

Dieu, La Terre. Voici boisson [on tourne le verre vers la terre].

kpanakpé | sidi / pétépré

(noms des rivières)

amrê -né lokpô, ini êréné kpaman rotcho roto nôfô ê

Aujourd'hui, grand jour. Venez remettez canne pouvoir votre enfant

[Trad.] Dieu et la Terre ! voici la boisson. Les rivières ! Aujourd'hui est un grand jour.

Venez remettre la canne du pouvoir à votre fils.

La didascalie « tourne vers la terre » inscrite dans la transcription est précieuse, car elle confirme que le geste de versement est orienté, qu'il s'adresse à la terre comme entité cosmique réceptrice. La libation n'est pas seulement une parole ; elle est un geste adressé à un destinataire spatial précis. En outre, notons qu'une fonction que les travaux généraux sur la libation tendent à sous-estimer est sa dimension proprement politique. La libation joue un rôle primordial du point de vue politique, car elle tend, le plus souvent, à légitimer un pouvoir. Chez les Abidji, la libation est l'acte fondateur de toute autorité politique en ce sens qu'aucun chef ne peut exercer son pouvoir sans que son intronisation ait été légitimée par une libation. Les formules d'intronisation du corpus constituent à cet égard des documents politiques autant que rituels. La formule d'intronisation recueillie développe cette dimension avec une précision remarquable. Après l'invocation cosmique initiale, l'officiant formule une demande de légitimation collective :

*gnanté | wôté | (kini | molô |
 Dieu, La Terre. Voici boisson
 iné | iné |
 Tenez, venez,
 Amrê repifou ôrô antépô
 Aujourd'hui, intronisons le chef
 Ini lê fotonê otoutrou lê
 venez tous, donnez force, intelligence et
 Akonda lê négnépou êrênê
 sagesse et relever défis du village*

[Trad.] Tenez, venez. Nous intronisons notre chef. Venez tous, donnez-lui la force, l'intelligence et la sagesse de relever les défis du village.

L'expression « *gnantê, wôté* » (Dieu et la Terre) renvoie à la légitimité que Dieu, chef Suprême, créateur de la terre, considérée comme le siège de l'autorité ancestrale, confère au chef lors de son intronisation. Dès lors, l'accession au pouvoir ne repose pas uniquement sur la reconnaissance de la communauté. Elle résulte également de la validation symbolique des ancêtres à travers la médiation de la terre et du rite libatoire. En d'autres termes, ce sont les entités divines qui octroient une légitimité voire une puissance au nouveau chef par le truchement des formules libatoires. Cette conception est renforcée par les formules relatives à la succession des chefs, qui mettent en évidence la transmission intergénérationnelle de l'autorité. Les éléments symboliques associés à cette transmission sont également significatifs. La machette, présentée comme un emblème du travail, de la protection et du pouvoir, rappelle le lien étroit entre le chef et la terre dont il assure la gestion au nom de la communauté. À cela s'ajoute l'« AGBRO », tambour traditionnel chargé de convoquer la population aux assemblées publiques. Au-delà de sa fonction pratique, il participe à la légitimation de l'autorité en inscrivant l'action du chef dans un cadre rituel et collectif. Dès lors, la libation et ces instruments liés à la société Abidji constituent trois supports complémentaires de l'exercice du pouvoir, associant dimensions spirituelles, sociale et matérielle.

Par ailleurs, la dimension thérapeutique de la libation s'exprime avec le plus d'intensité dans la formule de conjuration du mauvais sort, l'une des plus longues et des plus structurées du corpus :

*Oh / gnantê / tchê lan léké / êrê
 Oh Dieu, aie regard nous
 Kpanakpê / sidi / pétépré /
 (noms des rivières)
 nêfê / ênê / filini / obouê / ini /
 c'est vous conçu village venez
 Tcheni / an / Lékéné / êrênê / amoulê
 Ayez un regard nous souffrances
 Ini / bobani / êrê / lê / pouou / on
 Venez aidez-nous afin que notre
 Obouê / agnalê / êrêmon / ônôtôhi
 Village qui souffre de ce fléau*

*nêyî / lê / wojou / akpassoua /
soit débarrassé parmi nous
obouê / agnahê / êrêmon
pour bonheur votre peuple.*

[Trad.] Oh Dieu, aie un regard sur nous. Vous ! les rivières ! C'est vous qui avez initié le village. Venez, ayez compassion de sur nos souffrances. Venez ! Aidez-nous afin que notre village qui souffre à travers ce fléau soit débarrassé des malheurs pour le bonheur de votre peuple.

Cette formule donne à voir la manière dont les Abidji conçoivent l'origine et le traitement du mal. Un sort (owou) procède certes d'une volonté humaine hostile, mais sa levée ne saurait relever du seul ordre humain, car elle exige une médiation d'ordre divinatoire mobilisant des offrandes animales et des officiant(e)s dont la position rituelle les y autorise. Les femmes veuves jouent ici un rôle central, précisément parce que leur condition de « dénuement » rituel les place en marge des appartenances sociales habituelles, dans un entre-deux propice aux passages. La libation constitue le cadre dans lequel prend place le sacrifice. Dans ce sens, les animaux sont présentés aux puissances invisibles à travers le dispositif libatoire, et c'est l'acceptation tacite de cette offrande par les ancêtres et les génies qui ouvre la voie à la guérison. On reconnaît là la position défendue par Hebga, pour qui la libation est tout autant thérapeutique que religieuse. Elle agit d'abord en réparant le tissu des relations qui fonde la personne sociale, bien avant d'intervenir sur le corps physique. La libation de bénédiction du peuple représente le versant positif de cette même logique. Elle ne cherche pas à remédier à un mal déjà installé, mais à en conjurer l'avènement, en invitant les forces cosmiques à étendre leur protection sur la communauté comme l'indique la formule suivante :

*Ono /obou / lê / nassisson | (lé | nofê | êrémou)
Pour notre sérénité.
(namrâme | élé | nôfô | inémou) | amê*

[Trad.] Pour votre monde. Laissez abonder la bonté parmi nous.

L'expression *êrémou* (« parmi nous », « au sein de notre communauté ») revient comme un leitmotiv dans toutes les formules du corpus. Elle marque que la finalité de la libation n'est pas individuelle mais collective : ce qui est demandé, c'est toujours la bonté, la sérénité et la prospérité *au sein du groupe*, non pour un individu isolé. Cette orientation collective est cohérente avec la vision de Hebga selon laquelle la libation restaure l'équilibre vital du groupe. En sus, la dimension juridique de la libation abidji est peut-être la plus spécifique à la culture lagunaire. A ce niveau, la libation est considérée comme un acte de légitimation de la parole et du serment. Comme l'a établi Niangoran Bouah pour les Akan, aucune parole délibérative ne peut avoir de poids sans libation préalable. Ce principe se manifeste dans notre corpus de deux manières notamment à travers la structure des formules elles-mêmes, et à travers les contextes d'usage décrits par notre informateur. Structurellement, chaque formule libatoire se clôt par une demande de validation adressée aux forces invisibles. Dans la formule d'intronisation longue, la clôture est formulée ainsi :

*iyê | korou | éré mou — La bonté abondante parmi nous.
C'est cela que nous vous offrons cette boisson afin que nous consommions tous ensemble.*

La phrase de clôture « afin que nous consommions tous ensemble » est juridiquement significative : elle désigne la communauté des convives comme incluant les ancêtres et les génies aux côtés des vivants. La délibération qui suit la libation est ainsi une délibération en présence des ancêtres, ce qui confère aux décisions prises une autorité transcendant le simple accord des vivants. Cette dimension juridique est encore plus explicite dans la description du Dipri par notre informateur. En effet, durant cette fête particulière, le Chef de Terre a la possibilité d'interférer entre les hommes et les divinités suprêmes afin d'implorer ces derniers d'accorder, par exemple, la pluie en période de saison sèche. Cette capacité qu'à le Chef de Terre à communiquer avec les autorités divines n'est que le reflet de la fonction institutionnelle qui lui est accordé dans le cadre d'un rite libatoire.

La pluie qui s'ensuit (si elle s'ensuit effectivement) est la réponse des forces cosmiques à une demande légitimement formulée dans le protocole libatoire. La non-réponse serait, inversement, un signe de rupture dans l'alliance entre la communauté et ses tutelles invisibles. La libation funèbre offre une illustration particulièrement fine de la dimension juridique du rite. Le Chef de Terre y rend compte aux ancêtres du déroulement des funérailles du défunt :

*Amré / nôfô / ê lônô niê / noboni
Aujourd'hui votre fils n'est plus de ce monde on nous a donné la nouvelle
amaniê / môlô / nôtônê / êré / (fihini)
La nouvelle suivie de la boisson qu'on nous offre tous
fônonê / lê / êréfrê / nônon / tônê /
Buvez avant que nous buvons donnez
êré / bomoutchô / lê / rakpô /
Nous les moyens nécessaires pour
nêfifou / namrâmô /
Le bon déroulement de son enterrement.*

[Trad.] Aujourd'hui, votre fils n'est plus de ce monde. On nous a donné la nouvelle. Cette nouvelle est suivie de la boisson que nous offre tous. Buvez avant que nous en buvions. Donnez-nous les moyens nécessaires pour une meilleure organisation de son enterrement.

Cet énoncé formule une demande que l'officiant présente aux ancêtres. Autrement dit, dans la pratique, il prend la parole devant la communauté des ancêtres pour leur faire savoir de quelle façon les vivants ont rempli leurs devoirs envers l'un d'entre eux. La libation est faite pour demander également le bon repos du défunt, car elle atteste que chaque partie doit tenir ses engagements, que la mémoire du défunt soit honorée. La libation prend ainsi la valeur d'un acte juridique à part entière, qui vient clore et sceller une relation d'obligation entre les deux mondes.

3.2. La fête du Dipri : libation, cosmos et renouveau collectif

La fête du Dipri occupe une place particulière dans le système libatoire abidji car elle constitue l'événement annuel qui concentre toutes les fonctions identifiées : religieuse, thérapeutique, politique et juridique. Les transcriptions de notre informateur fournissent sur ce rite une documentation rare qu'il convient d'analyser en détail. Le Dipri est d'abord une fête de nouvelle année, célébrée pour purifier tout le monde selon leur sort, les femmes, le travail, le commerce, par l'utilisation d'un caillou et de l'eau de la rivière. Cette purification collective, qui vise à débarrasser chaque membre de la communauté des résidus négatifs de l'année écoulée, est une libation au sens large : l'eau de la rivière est un medium de communication avec les forces tutélaires, et son application rituelle a une valeur d'offrande et de demande de renouveau. La formule libatoire du Dipri A recueillie dans le corpus précise la nature de cette offrande :

Oh ! / gnanê
 Oh Dieu
 Kpanakpê / sidi / pétépré / ini !
 (noms des rivières) venez
 amrê / siô / ré / iné plê / fokouni /
 Aujourd'hui est notre grand jour
 êrêni / têyi / ôwouô / êti / lê orô /
 bénissez cette cérémonie qui
 Lou / louô / rôpômouô / flâ /
 marque cette nouvelle année que nous abordons
 fagnakouni / owou / on – on ê
 afin que vous nous écarter contre l'oppression mauvaise
 nô / lêrêmon / m'bouafouê / lê / éhé /
 donnez nous la prospérité et que
 êyibou / obouê ê lê mô fô
 le bonheur remplisse abondamment
 êrêmon
 parmi vous
 [Trad.] Oh ! Dieu !
 Vous ! les rivières, venez !
 Aujourd'hui est notre grand jour.
 Bénissez cette cérémonie qui marque cette nouvelle année que nous abordons afin de
 nous écarter de l'oppression mauvaise.
 Donnez-nous la prospérité et que le bonheur (le développement) arrive au village.

Le glissement sémantique de l'offrande vers la demande est ici explicite : la libation commence par une offrande (la boisson est présentée comme un « grand bien » offert aux forces invisibles) et se conclut par une demande de protection et de prospérité pour la nouvelle année. Cette structure d'échange est fondamentale dans la logique libatoire abidji : on donne pour recevoir, mais ce qu'on reçoit est d'un tout autre ordre que ce qu'on donne. La dimension nocturne du rite ajoute une signification supplémentaire. Selon les transcriptions de Nanani N'Djaka Kadio Firmin, à deux heures du matin, personne ne sort de la maison. Le

Chef de Terre, accompagné de la génération, traverse le village en empruntant la voie principale et frappe à des portes pour chasser les mauvais sorts comme les maladies. Cette procession nocturne est une libation en acte parce que le corps du Chef de Terre, se mouvant dans l'espace du village à l'heure des forces invisibles, est le medium vivant de la purification collective. L'espace public, parcouru rituellement, devient espace libatoire. Le rôle des génies du lieu (*Youpôlion*) dans le Dipri est également noté par notre informateur : ces génies passent leur temps dans les lieux où se tient la fête, qui est présentée comme une fête de reconnaissance du pays abidji. La libation du Dipri n'est donc pas seulement une purification de la communauté humaine ; elle est une célébration de l'alliance entre la communauté humaine et les génies du territoire, une réaffirmation annuelle de l'appartenance de la communauté à une terre dont les génies sont les propriétaires originels.

3.3. *Permanence et mutations des libations chez les Abidji*

La libation résiste à l'érosion du temps pour plusieurs raisons profondes. D'abord, elle est indissociablement liée à des événements biographiques et collectifs qui, même dans un contexte de modernisation, conservent leur centralité symbolique (naissance, mariage, funérailles, installation d'un chef, règlement d'un héritage). Ces moments critiques continuent d'exiger une médiation rituelle que les institutions modernes ne peuvent pas fournir.

Ensuite, la libation est un acte de mémoire au sens où Hampâté Bâ entend la transmission orale d'autant plus qu'elle récite généalogiquement le nom des ancêtres, entretenant ainsi un savoir vivant transmis dans et par la pratique. Toute cérémonie libatoire est, pour la communauté, une façon de cultiver et d'entretenir sa mémoire collective. Notons à cet effet que les formules de notre corpus en portent la trace lesquelles transparaissent à travers certaines expressions, à l'image de l'invocation initiale *Gnanté, Kpanakpé sidi pétépré*, reviennent identiques d'une cérémonie à l'autre, quelles que soient les circonstances. Cette stabilité formelle trahit la transmission fidèle d'un noyau rituel que les générations se sont passé sans l'altérer.

Enfin, la libation demeure le principal opérateur de légitimité dans les instances politiques coutumières abidji. Le conseil des anciens, qui continue de régler de nombreux conflits en parallèle de la justice étatique, fonde son autorité sur la parole libatoire. Tant que cette juridiction coutumière est reconnue et sollicitée, la libation conserve sa pertinence fonctionnelle.

Les libations connaissent, avec les évolutions de la société africaine, en générale, et celle de la Côte d'Ivoire en particulier, une mutation déterminante. À cet effet, la christianisation constitue la première source de mutation. Les Églises évangéliques et pentecôtistes, en expansion rapide dans la région de Sikensi depuis les années 1990, proscrivent la libation comme pratique idolâtrique. Une partie significative des Abidji convertis refuse désormais de participer aux cérémonies libatoires ou les tolère à distance. Ces derniers financent les cérémonies villageoises par transferts monétaires mais participent rarement en personne aux rites. Cette distance physique entraîne une délégation progressive de la compétence rituelle à un groupe restreint d'ainés restés au village, fragilisant la chaîne de transmission.

La troisième mutation est d'ordre symbolique. La libation tend, en effet, à se recomposer plutôt qu'à disparaître. Dans plusieurs familles abidji d'Abidjan, des formes hybrides ont été observées comme les libations accompagnées d'une prière chrétienne, l'utilisation de boissons industrielles en substitution du vin de palme, la réduction du protocole à ses éléments minimaux. Ces recompositions révèlent une capacité d'adaptation qui fait écho à la pensée d'Eboussi Boulaga pour qui la tradition, loin d'être un héritage figé, se refaçonne en tenant compte des contraintes du temps présent. Mais ce mouvement de réajustement n'est pas sans danger. En effet, en se contractant, le protocole libatoire peut perdre de sa force symbolique aux yeux de ceux-là mêmes qui le pratiquent, laissant place à un sentiment de rite inachevé qui ébranle la foi en son efficacité.

Une mutation plus discrète touche le rôle de l'AGBRO, le tambour d'appel. L'instrument est certes encore présent lors des grandes cérémonies, mais sa fonction de convocation publique cède peu à peu du terrain face aux appels téléphoniques et aux messages diffusés sur les réseaux sociaux. Ce glissement n'est pas anodin. L'AGBRO n'était pas un simple outil de communication mais il était un médium rituel à part entière, dont le rythme portait au chef la parole de son dieu et lui indiquait la voie à suivre pour conduire son peuple. La réduction de cet instrument à sa seule fonction informative appauvrit le dispositif symbolique de l'intronisation et des rites collectifs.

Conclusion

L'étude des traditions et cultes libatoires chez les Abidji, fondée sur l'analyse d'un corpus de formules rituelles transcrites par Nanan N'Djaka Kadio Firmin, Chef de Terre d'Élibou, confirme que la libation est bien davantage qu'une survivance folklorique. Elle est un système symbolique complet, remplissant simultanément des fonctions religieuses, thérapeutiques, politiques et juridiques indissociables de l'architecture sociale de ce peuple lagunaire. Les formules étudiées obéissent toutes à une même architecture caractérisée par l'invocation de Dieu (Gnanté), puis des rivières tutélaires (Kpanakpé sidi pétépré), puis des ancêtres, suivi d'une demande de légitimation ou de protection, et enfin une formule de clôture. Que l'on soit dans le cadre d'une intronisation, de funérailles, d'une conjuration ou du Dipri, cette ossature demeure identique. Les transformations actuelles (christianisation, urbanisation, emprunts techniques) ne sonnent pas le glas de cette tradition ; elles en marquent la reconfiguration. Comme le souligne Eboussi Boulaga, la tradition n'est pas un bien à conserver intact ni à laisser dépérir : elle est une tâche que chaque génération reprend à nouveaux frais selon ses propres contraintes. La libation abidji, même sous ses formes hybrides, témoigne de cette vitalité. Cette étude ouvre deux pistes méritant d'être approfondies. D'une part, une cartographie comparative des pratiques libatoires chez les peuples lagunaires ivoiriens pour dégager invariants et variations ; d'autre part, une analyse stylistique et rhétorique des formules, envisagées à la fois comme actes de langage et comme textes poétiques, ce qui ouvrirait des perspectives fécondes pour l'anthropologie linguistique et la stylistique des langues africaines.

Enfin, la question de la transmission générationnelle des compétences libatoires mérite une attention particulière : dans un contexte où les jeunes générations sont massivement urbanisées et partiellement christianisées, qui héritera de la charge de Chef de

Terre et de la maîtrise des formules rituelles qui lui sont attachées ? Ces pistes confirment la richesse d'un terrain qui, au croisement de l'anthropologie culturelle, de l'ethnolinguistique et de l'histoire des religions africaines, reste largement à défricher. Les manuscrits de Nanan N'Djaka Kadia Firmin constituent en eux-mêmes un patrimoine documentaire exceptionnel qui mérite un travail de conservation, d'édition critique et de diffusion scientifique.

Références bibliographiques

- EBOUSSI BOULAGA, F. (1977). *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, Présence Africaine, Paris
- ELA J.M (1980). *Le Cri de l'homme africain*, L'Harmattan, Paris.
- HAMPÂTÉ BÂ A. (1972). *Aspects de la civilisation africaine*, Présence Africaine, Paris.
- HAMPÂTÉ BÂ A. (1980). *Vie et enseignement de Tierno Bokar, le Sage de Bandiagara*, Éd. du Seuil, Paris.
- HEBGA M. (1982). *Sorcellerie et prière de délivrance*, Présence Africaine, Paris.
- KODJO N. (1993). « Les peuples lagunaires de Côte d'Ivoire : esquisse historique », *Annales de l'Université d'Abidjan, série I*, vol. 22, p. 41-68.
- MAUSS M. (1950). « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *Sociologie et anthropologie*, PUF, Paris, p. 143-279.
- MESSI MÉTOGO E. (1985). *Théologie africaine de la libération*, L'Harmattan, Paris.
- NIANGORAN BOUAH G. (1981). *Introduction à la drummologie*, Université d'Abidjan, Abidjan.
- PAULME D. (1962). *Une société de Côte d'Ivoire hier et aujourd'hui : les Bété*, Mouton, Paris.
- TIREFORT A. (1979). « Les sociétés lagunaires ivoiriennes face à la colonisation française », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 19, n° 73-76, p. 431-451.

Autre

- N'DJAKA KADIO FIRMIN Nanan. Transcription des documents manuscrits [Traditions et cultes libatoires des Abidji d'Élibou], manuscrit recueilli à Sikensi, s.d. [enquête menée en 2020-2024]. Collection personnelle de l'auteur.